

Quelques observations à propos du Rapport Werner  
et de sa mise en oeuvre

---

1. Le Rapport Werner et le premier plan communautaire de réalisation de l'UEM sont nés de la perspective de mise en place du Marché Commun (fin de la période de transition). La seconde tentative s'appuiera sur la perspective du Marché Intérieur.
2. La mise en oeuvre, par le Conseil, de la 1ère étape du plan Werner s'est caractérisée :
  - pour ce qui est de la coordination des politiques économiques par un certain penchant "régimentaire" (directives de 1971 et 1974),
  - pour ce qui est de la coordination des politiques monétaires par une pusillanimité certaine (aucune invitation à "mettre en oeuvre des orientations définies en commun").
3. Le Rapport Werner préconisait une articulation du Comité des Gouverneurs sur le Conseil Eco-Fin qui n'a pas été mise en place. Le Comité aurait dû préparer systématiquement les aspects monétaires des réunions du Conseil et les Gouverneurs auraient dû y assister. A cet égard la réunion routinière du Comité en marge des réunions mensuelles de Bâle s'est révélée contreproductive.
4. Le Comité des Gouverneurs et le Fecom

Le Rapport Werner préconisait une augmentation des compétences du Comité des Gouverneurs et la subordination du Fecom à l'autorité des Gouverneurs. Dans les faits on n'a pas donné de compétences communautaires supplémentaires au Comité des Gouverneurs mais on a placé le Fecom (conçu pour être un instrument de la 2<sup>e</sup> phase) sous le pouvoir d'instruction de l'Eco-Fin.
5. La première étape était conçue comme un ensemble d'actions, sans mutation institutionnelle, conduisant à une situation non individualisée, mais n'impliquant pas son propre dépassement par une dynamique interne.

L'échec de la première étape a été économique (éclatement du consensus), financier (renforcement des contrôles des changes), fiscal (pas d'harmonisation), et monétaire (éclatement du serpent).

La deuxième étape du plan Werner aurait pu être conçue comme l'achèvement du marché intérieur et le SME (étendu à tous les Etats membres).

6. Le caractère "englobant" de la contrainte de change est illustré par la redécouverte, par les Gouverneurs et pour les besoins du SME, de la nécessité d'une procédure exigeante de coordination des politiques économiques (certains semblent ignorer l'existence même de la Directive de 1974....). Le Rapport Werner n'avait pas réellement perçu cette relation d'interdépendance.